



FORMATIONS JURIDIQUES & FISCALES POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES



✕ Votre performance est notre métier

LES PARTICULARITÉS JURIDIQUES ET FISCALES DES COOPÉRATIVES - INITIATION -

Objectifs

- > Connaître les principales dispositions applicables aux coopératives agricoles et leurs spécificités par rapport aux sociétés de droit commun
- > Connaître les grands principes des spécificités fiscales applicables aux coopératives agricoles et à leurs unions

Programme ¹

1^{ÈRE} PARTIE (2X3 HEURES) : LES RÈGLES JURIDIQUES DE BASE DES COOPÉRATIVES

- > Présentation des coopératives
 - Une définition universelle, des valeurs et principes communs à respecter (notions d'égalité, d'équité, de solidarité, ...)
 - Le poids de la coopération en France
- > L'objet des coopératives agricoles : Définition et limites
 - Définition de la coopérative agricole
 - Opérations pouvant être réalisées par la coopérative : nature des activités réalisées à titre principal, les conséquences sur la rédaction des statuts
 - L'exclusivisme et sa dérogation
- > La spécificité de la relation entre l'associé coopérateur et sa coopérative
 - Les droits et obligations en tant que coopérateur : l'engagement d'activité et ses contreparties (procédure d'adhésion, la nature et la durée d'engagement, la période probatoire, les modalités de renouvellement, le départ en cours d'engagement et en fin d'engagement, la procédure d'exclusion)
 - Les droits et obligations en tant qu'associé (associé coopérateur et associé non coopérateur) : la souscription de capital social, le droit de vote et de regard sur la gestion de la coopérative, le droit d'information, le remboursement du capital social
- > La rémunération coopérative et les principaux principes à respecter en matière d'affectation du résultat
 - Les éléments constitutifs de la rémunération coopérative (acomptes, compléments de prix et ristournes) et modalités de détermination du prix
 - Les principes d'affectation du résultat (dotations obligatoires et principales possibilités de distribution du résultat)
- > Les spécificités de la gouvernance coopérative
 - La répartition des pouvoirs entre les différents types d'assemblées générales, le conseil d'administration, le bureau et le président, le directeur et les principales règles de fonctionnement des instances de décision interne de la coopérative
 - Les différentes instances de contrôles externes spécifiques aux coopératives

PUBLIC

Collaborateurs **nouvellement** en charge du juridique et de la fiscalité en coopérative agricole

LIEU

A DISTANCE, en inter-coopératives

DATE & DUREE

2 jours - 14 heures - **4 modules de 3h** :

> Juridique : 16 et 23 novembre 2023 de 9h30 à 12h30

> Fiscalité : 30 novembre & 07 décembre 2023 de 9h30 à 12h30

INTERVENANTES

Jamila RENOUVIN

Juriste La Coopération Agricole, partenaire Solutions +

Emmanuelle BADIN

Fiscaliste La Coopération Agricole, partenaire Solutions +

PRÉREQUIS

Envoi des questions, incompréhensions au préalable sur la base de la lecture des supports pédagogiques (2h)

Avoir les modèles de ses statuts à disposition durant la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé didactique, Exemples, Quiz

Supports détaillés envoyés à chaque participant

MOYENS TECHNIQUES

Session de formation à distance (PC, micro, caméra et accès à internet)

Supports pédagogiques détaillés envoyés aux participants

COÛT PÉDAGOGIQUE

1320 € HT par personne

CONTACT COORDINATION ET RELATIONS AVEC LES STAGIAIRES

Julie LECOQ Tél : 01 44 17 58 47

jlecoq@solutionsplus.coop

¹ Informations conformes aux dispositions des articles L.6353-1 et L.6353-3 du code du travail

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Par Internet : www.solutionsplus.coop

Par mail : formation@solutionsplus.coop



FORMATIONS JURIDIQUES & FISCALES POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES - INITIATION



Programme (suite)

2^{ÈME} PARTIE (2X3 HEURES) : LES SPÉCIFICITÉS FISCALES DES COOPÉRATIVES AGRICOLES ET DE LEURS UNIONS

- > Impôt sur les sociétés (IS)
 - Principes
 - Opérations exonérées et conditions d'exonération
 - Comptabilité sectorielle
 - Opérations taxables (activités soumises à l'IS sans remise en cause du régime fiscal, activités soumises à l'IS entraînant la remise en cause du régime fiscal)
 - Cas particulier des magasins de détail
 - Règles d'appréciation de la limite de 20 %
 - Opérations réalisées avec les filiales
- > Contribution économique territoriale (CET)
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE)
 - Principes
 - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- > Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
 - Principes
 - Exemples de jurisprudence
- > Rappels relatifs à la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)
- > Rappels relatifs à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
 - Règles de facturation
 - Droit à déduction
 - Imposition des ristournes

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Remplissez le bulletin d'inscription et le questionnaire ci-dessous et retournez les à : jlecocq@solutionsplus.coop

- > Votre **fonction** :
- > Votre **ancienneté** dans la coopérative :
- > Avez-vous déjà fait du **droit coopératif** : oui non Depuis combien de temps ?
- > Avez-vous déjà fait de la **fiscalité** oui non
- > En **fiscalité**, souhaitez-vous : connaître les **bases** avoir un **rappel** des connaissances



BULLETIN D'INSCRIPTION

RESPONSABLE FORMATION : **MAIL** :

PARTICIPANT : **FONCTION** :

MAIL : **ENTREPRISE** :

ADRESSE :

ORGANISME À FACTURER :

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Par Internet : www.solutionsplus.coop

Par mail : formation@solutionsplus.coop